

*Maintien des services postaux—Loi*

Vous me faites signe, monsieur le Président, de terminer, ce que je compte faire dans un instant. Ces difficultés ont été aggravées par l'embauche constante de briseurs de grève, ce qui a déplu au plus haut point au syndicat et à ses membres. Évidemment, une décision s'impose de la part du gouvernement du Canada qui devra reconnaître une fois pour toutes de la nécessité de légiférer sur la question de l'embauche de briseurs de grève.

Comme il est 15 heures, je propose de poursuivre à la prochaine séance.

**M. le vice-président:** Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à mardi prochain à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

---